

FACTURATIONS ANNUELLES

☞ **Facturation ANNUELLE** : mi-octobre : Contribution, restauration (forfait et repas « externe » de septembre), acompte voyage

☞ **Facturation COMPLEMENTAIRE** : Etudes 1,2 et 3^{ème} trimestre, repas occasionnels et voyages scolaires, activités sportives, secourisme, etc. ...

Mode de règlement :

- **De préférence, le prélèvement automatique mensuel** : sur 10 mois le 7 de chaque mois, d'octobre 2018 à juillet 2019.

Important : mandat SEPA joint à nous retourner signé pour le 21 Août 2018, accompagné d'**un RIB (voir modalités feuille prélèvements automatiques)**

- **Par chèques** : 3 échéances : Novembre / Février et Avril.

Important : pour faciliter les démarches, merci de joindre les 3 chèques avec la 1^{ère} échéance, les autres chèques seront encaissés aux échéances prévues.

MONTANT DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

	Collège	Primaire	Maternelle
Contribution par enfant	470,00 €	280,00 €	255,00 €
N.B. : tout trimestre commencé est dû			

PARTICIPATION ANNUELLE A RAJOUTER SI :

Les montants seront déterminés à la rentrée

Inscription section équitation	Inscription section Tennis
Inscription section Gymnastique	Inscription section surf
Inscription section Natation	Inscription section Tennis de Table

☞ **Voyages 5èmes et 3èmes** : pour les familles étant en prélèvement, ceux-ci seront prélevés avec la contribution et la restauration.

5èmes : Un prélèvement de 40 euros par mois et par voyage sera effectué à partir du mois d'octobre, les prélèvements seront régularisés dans l'année en fonction du voyage choisi.

3èmes : Un prélèvement de 30 euros par mois et par voyage sera effectué à partir du mois d'octobre, les prélèvements seront régularisés dans l'année en fonction du voyage choisi.

☞ **Réduction de 10%** sur la contribution, les forfaits « restauration » et les repas « maternelles », pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés dans l'OGEC E.C.A.M. (Etablissements Catholiques Associés de Morlaix : Lycée Notre Dame du Mur - Le Porsmeur, Groupe Scolaire Saint Joseph, Collège Saint Augustin). Cette réduction s'applique également aux enfants de l'E.C.A.M pour les familles ayant d'autres enfants scolarisés soit à Notre Dame de Lourdes Morlaix, à Notre Dame de Ploujean ou au collège Sainte Marie St Thégonnec. Pour ces 3 établissements, merci de nous fournir un certificat de scolarité.

☞ **Assurance prise en charge par l'établissement** : Mutuelle St Christophe

RESTAURATION (① FICHE JOINTE - A COMPLETER)

	Forfait 4 jours	Forfait 2 jours*	Occasionnel
Maternelle	Pas de forfait	Pas de forfait	3,95 €
Primaire	560,00 €	280,00 €	4,40 €
Collège	590,00 €	295,00 €	4,97 €

*jours fixes à préciser sur la feuille jointe « restauration 2018-2019 »

Un changement de régime dans l'année sera possible durant les 15 premiers jours de Janvier 2019 mais restera **exceptionnel** et devra faire l'objet d'une demande écrite auprès du chef d'établissement.

Remboursement pour maladie en cas d'absence justifiée, uniquement sur présentation d'un certificat médical

➔ 3 € par jour à partir de la 2^{ème} semaine d'arrêt maladie pour les demi-pensionnaires.

Le calcul du forfait prend en compte 2 absences ponctuelles et les voyages scolaires.

ETUDES ET GARDERIE

	Matin de 7H30 à 8H30	Soir de 16H45 – 18H30
COLLEGE	Gratuit	26,00 € le trimestre
CM1 – CM2	Gratuit	26,00 € le trimestre
CP – CE1 – CE2 - MATERNELLES	1,30 € la présence	1,30 € la présence (gratuit de 16H45 à 17H15)